



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2023-019

Séance du jeudi 23 février 2023 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-trois février à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt trois septembre, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 24

Ayant pris part à la
délibération : 31

Présents : Monsieur Sylvian CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Monsieur Jean-François COMBELLES, Madame Marie-Line CLUZEL, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Alain BOYER, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Monsieur Éric THIELE (*suppléant*), Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Madame Nathalie FABRE.

Excusées donnant procuration : Monsieur Jean-Pierre LESCURE donnant procuration à Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Françoise HOULES donnant procuration à Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Monsieur Pascal THIERY donnant procuration à Monsieur Henri VIAULES, Madame Sarah TRENTI donnant procuration à Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL donnant procuration à Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC donnant procuration à Madame Nathalie FABRE, Madame Anna CALS donnant procuration à Madame Isabelle SOULET.

Excusés : Madame Ambre SOULARD, Monsieur Raoul DE RUS, Monsieur Frédéric GAU, Madame Virginie BOU, Monsieur Bernard TROUILHET.

Secrétaire de Séance : Madame Nadège BARTHE DE LA OSA.

Objet de la délibération : Opération « façades » : Approbation du règlement d'intervention

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, depuis 2020, une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été engagée sur le territoire de la Communauté de Communes Centre Tarn. Cette OPAH a vocation à aider les propriétaires, occupants ou bailleurs, désireux de réaliser des travaux d'amélioration de leurs logements : les travaux d'économie d'énergie, les travaux lourds sur les bâtiments insalubres ou très dégradés et les travaux facilitant l'autonomie des personnes. Avec l'appui de la Région Occitanie Pyrénées-Méditerranée qui apportera une aide financière pour la restauration et valorisation des façades dans une logique de qualification urbaine et paysagère des centres villes notamment anciens, la Communauté de Communes souhaite tirer parti de la dynamique enclenchée autour de l'OPAH pour engager une opération complémentaire portant sur la rénovation des façades.

Deux communes se sont positionnées en faveur du dispositif : Montredon-Labessonnié et Réalmont. Ces deux communes sont engagées dans un projet global de développement et de valorisation impulsé dans le cadre de la politique régionale « Bourg-Centre » et, dans le cas de Réalmont, dans la démarche nationale « Petites Villes de Demain ».

Concrètement, ce type d'opération a pour objet d'inciter les propriétaires privés à réaliser des travaux de rénovation extérieure de leurs bâtis au travers de l'attribution d'une subvention. Aussi, et afin de s'assurer de la qualité des travaux envisagés, il convient que les propriétaires puissent s'appuyer sur une expertise tout à la fois technique et administrative.

La Communauté de Communes propose d'accompagner les communes dans leurs démarches et de mettre à disposition de ces dernières l'ingénierie de l'OPAH pour accompagner gratuitement les propriétaires dans la définition de leur projet de travaux jusqu'à la réalisation de ces derniers et l'ingénierie de la Communauté de Communes pour la mise en place du guichet unique.

La présente délibération vise donc à présenter et valider le règlement administratif, technique et financier pour le suivi et l'attribution des aides de l'opération.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- valide le lancement d'une opération façades à l'échelle des deux Communes de Réalmont et Montredon-Labessonnié et ce pour 2023 et 2024,
- adopte le règlement d'intervention incluant notamment le périmètre d'intervention et l'éligibilité des dossiers,
- précise que la Communauté de Communes Centre Tarn assurera le rôle de guichet unique et que l'animation de cette opération sera confiée à un animateur de l'OPAH,
- valide la participation financière de la Communauté de Communes aux projets de travaux de façades incluant une devanture commerciale à hauteur de 25 % du montant HT des dépenses éligibles dans la limite de 1 000 € par façade,
- valide le principe d'affecter une enveloppe financière annuelle pour cette opération sous réserve de l'adoption des crédits aux budgets correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE



**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

La Secrétaire de séance,

Nadège BARTHE DE LA OSA

